

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 31 juillet 2015

L'an deux mille quinze et le trente et un juillet à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPierre, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Jessy PROST, Coralie LUTAUD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Sandrine BAUDIN (pouvoir à Valérie BOUILLOUX), Valérie BABAD (pouvoir à Aline MORAND), Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Marie JOUBERT LAURENCIN.

Monsieur Patrice DUPONT est arrivé à compter du point suivant : Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2014,
- Rapport SUEZ Environnement 2014,
- Rapport Syndicat des Eaux 2014,
- Rapport SEMCODA 2014,
- Base de Loisirs : Cahier des prescriptions de sécurité,
- Base de Loisirs : gratuité du plan d'eau,
- Base de loisirs : tickets du plan d'eau,
- Demande de subvention,
- Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires,
- Règlement Intérieur,
- Création de poste non permanent,
- Compte épargne temps,
- Protection sociale des agents,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2015 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Michel BERTHET.

Délibérations :

Assainissement - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2014

Le Maire informe le conseil que le rapport 2014 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement est à la disposition des conseillers et du public.

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents

Assainissement - Rapport annuel 2014 SUEZ Environnement

Le Maire informe le conseil que le rapport 2014 du service public de l'assainissement collectif de la Commune, exploité en affermage par SUEZ Environnement est à la disposition des conseillers et du public.

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents

Rapport annuel 2014 - S.I.E. Mâconnais-Beaujolais

Le Maire informe le conseil que le rapport 2014 du service public d'Adduction d'Eau Potable du Mâconnais-Beaujolais est à la disposition des conseillers et du public.

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents

Rapport de gestion SEMCODA

Le Maire informe le conseil que le rapport d'activité et les résultats de la SEMCODA pour l'année 2014 sont à la disposition des conseillers.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport et donne quitus au mandataire pour la période expirée

Base de Loisirs - Cahier des prescriptions de sécurité

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le cahier des prescriptions de sécurité.

Base de Loisirs – Gratuité d'accès au plan d'eau pour les centre aérés

Après en avoir débattu, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour un accès gratuit au plan d'eau pour les groupes des centres aérés de La Chapelle de Guinchay et du SIVOM de Chaintré Vinzelles.

Base de Loisirs – Tickets du plan d'eau

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour constater la sortie du stock de 48 tickets du plan d'eau.

Demande de subvention amendes de police

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer une demande de subvention.

Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

Règlement Intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte le règlement intérieur de la collectivité avec une entrée en vigueur au 01/08/2015
- Autorise le Maire à signer ce règlement intérieur ainsi que toutes pièces nécessaires à son application.

Poste non permanent

Le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet, à raison de 22h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 30 juin 2016.

Compte épargne temps

Le Conseil municipal ou l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'instaurer le compte épargne temps à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modification participation protection sociale des agents - Maintien de salaire

Le conseil municipal à l'unanimité décide que la participation sera versée au prorata du temps de travail (temps partiel, temps non complet), arrondi à l'euro supérieur.

<i>Demande de subvention Conseil Départemental</i>
--

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer une demande de subvention.

<i>Remboursements de frais</i>

Le conseil municipal accepte le remboursement de frais proposé.

1 ABSTENTION

3 votes CONTRE

DIVERS :

Publicité :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une nouvelle réglementation nationale concernant les panneaux publicitaires est en place depuis le 1^{er} juillet 2015.

Associations :

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de l'Harmonie pour remercier le conseil municipal de l'aide financière apportée.

De plus, l'Harmonie propose de rétrocéder des chaises à la commune. Ces chaises seront mises à disposition de Crèches Animation.

Culture :

L'APAM, association caritative, souhaite mettre en place une exposition de peintures au mois de mai 2016. Les disponibilités des salles Joug Dieu seront communiquées à l'association.

Madame Catherine PATUEL informe le conseil municipal que des dégradations ont été effectuées sur la fresque du stade.

Bâtiments :

Monsieur Jean-Claude ARNAUD indique qu'il sera nécessaire de changer la chaudière de l'école maternelle. Des devis ont été demandés.

Les fenêtres des locaux de l'ancienne perception ont été changées.

Les travaux de réhabilitation de la Mairie se déroulent bien.

Véhicule publicitaire :

Monsieur Jean-Claude ARNAUD indique au conseil municipal que la société VISIOCOM peut mettre gratuitement à disposition de la commune un véhicule pour 3 ans ; en contrepartie une publicité locale serait inscrite sur le véhicule.

Une liste des entreprises pouvant apparaître sur le véhicule sera proposée en conseil municipal.

Station d'épuration :

Monsieur Michel SUCHET indique au conseil que les mauvaises odeurs ressenties aux alentours de la station d'épuration sont en partie dues à la canicule.

Des devis sont en cours pour permettre de buser le fossé.

Voirie :

Monsieur Michel SUCHET indique que les travaux réalisés autour de l'école maternelle avancent. Les aménagements permettront de sécuriser les déplacements de enfants.

Base de Loisirs :

Monsieur Dominique RABILLOUD indique que suite à un arrêté préfectoral de l'Ain les feux d'artifices sont interdits. Le feu prévu le 14 août est donc annulé.

Embellissement :

Madame Valérie BOUILLOUX indique au conseil que la visite des maisons fleuries a eu lieu et que le nombre de lauréats est en diminution.

La commission va commencer à réfléchir sur un projet paysager pour le Four à Chaux.

Un jardin sera mis en place à l'école maternelle pour les activités périscolaires.

Communication :

Madame Valérie BOUILLOUX indique que le bulletin municipal a été distribué.

Finances :

Monsieur Roger THEVENOT indique au conseil municipal que l'État financera à hauteur de 30 % les travaux de réhabilitation de la Mairie (DETR)

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Michel ROSI

